

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6566

présenté par

M. Cazenove, M. Delpon, Mme Boyer, M. Lejeune, M. Masségli, M. Maire, M. Grau et Mme Le Meur

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et permet de comparer les offres alternatives dans leur diversité la plus large ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure un affichage permettant de mieux comparer les produits et services entre eux, dans toute la diversité des offres alternatives, en transformant les scores affichés d'émission de GES en critères de choix. Ainsi, cela permettrait aux usagers des mobilités de mieux se représenter les ordres de grandeur des scores affichés, qui pourront engager un report modal vers les mobilités les plus vertueuses, notamment le train, qui transporte environ 10 % des passagers pour moins de 1 % des émissions de gaz à effet de serre.